

Le frelon asiatique  
ou  
Frelon à pattes jaunes

(*vespa velutina nigrithorax*)

# Plan de la présentation

## 1) Caractéristiques et mode de vie du frelon asiatique

- L'anatomie du frelon asiatique
- Cycle du vespa velutina

## 2) La lutte contre le frelon asiatique - acte citoyen

- organisation au niveau départemental
- Deux méthodes de lutte
- Rôle du référent

## 3) Financement

# Caractéristiques et mode de vie du frelon asiatique

## L'anatomie du frelon asiatique

Classe : Insecte

Ordre : Hyménoptère

Genre : *Vespa*

Thorax noir

Corps noir avec nuances de jaune et orange sur le 4<sup>ème</sup> anneau de l'abdomen

Tête noire avec un masque jaune orangé –

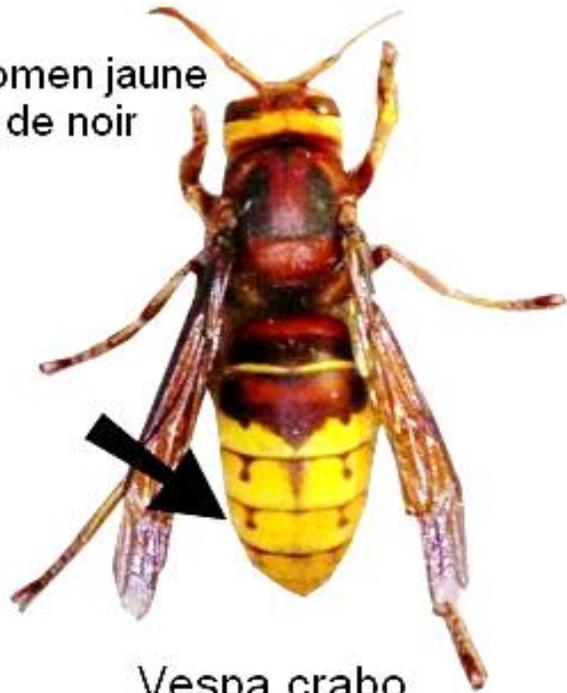
Bout des pattes jaunes

Taille 3 à 4 cm

Diurne

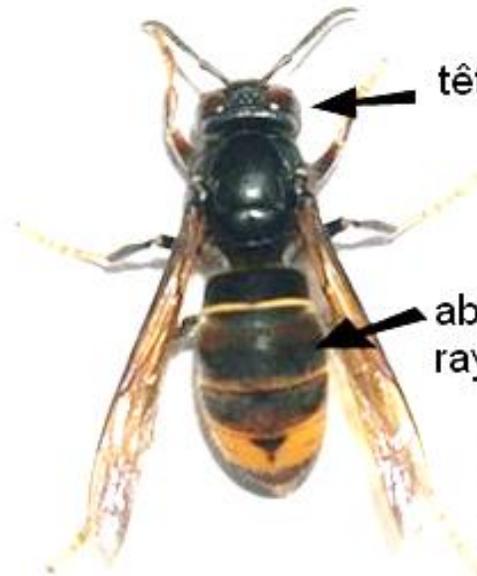


abdomen jaune  
rayé de noir



Vespa crabo  
Frelon commun

tête noire



abdomen noir orné d'une fine  
rayure jaune orangée

(nid pouvant atteindre 80 cm de  
diamètre et 1 mètre de hauteur)

Vespa velutina  
Frelon asiatique



# Caractéristiques et mode de vie du frelon asiatique

## Cycle du *vespa velutina*

Les nids se trouvent très souvent à plus de 10 mètres perchés dans les arbres.

Dimensions pour les plus gros : plus 80 cm de diamètre – plus d'un mètre de haut.

Ils peuvent contenir plus de 15 000 individus et engendrer 400 futures reines fondatrices.

Ils ont été recensés à 49 % en zone urbaine, 43 % en zone agricole et 8 % en forêt.



*Nid primaire*

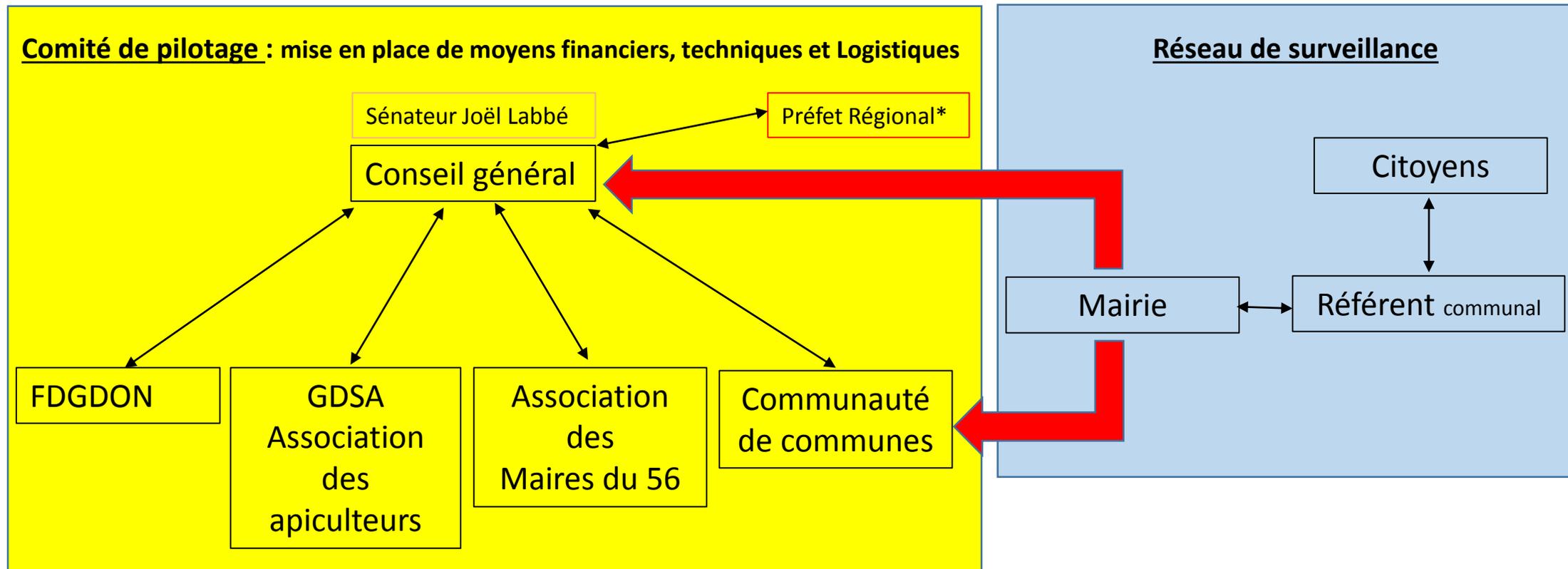


*Nid secondaire*

# La lutte contre le frelon asiatique Acte citoyen

« articulée autour de 2 grands axes »

## organisation de la lutte au niveau départemental



Financement 50 % par le Conseil Général  
Financement 50% par Pontivy Communauté



\*Le Préfet régional (ASR) valide les programmes de prévention, de surveillance et de lutte mais n'engage en rien financièrement l'état pour leur mise en œuvre.

# Deux méthodes de lutte

## Le piégeage

- L'intérêt du piégeage de printemps est de supprimer les reines fondatrices. Il est facile à mettre en œuvre et peu coûteux.
- Calendrier : De mars à début mai puis replacés à la mi-septembre jusqu'au début décembre  
Pour les apiculteurs possibilité de février à décembre à proximité des ruches
- Les pièges sont mis en place près de la zone de chasse du frelon : massifs de fleurs, camélias, arbres fruitiers. Ils doivent être d'accès facile et disposés à une hauteur de 0,50 m à 1,50m. Si possible les exposer au soleil du matin et à l'ombre l'après-midi.
- Composition du mélange attractif : 1/3 bière , 1/3 vin blanc, 1/3 sirop grenadine, fraise ou cassis
- La fabrication des pièges est facile à réaliser. (un atelier « fabrication » est programmé en salle polyvalent de Séglien le samedi 21 mars à 14h00)
- 1 comptage par semaine au minimum sera effectué et le résultat sera transmis à la FDGDON
- **Inconvénient** : *le piégeage n'est pas toujours très sélectif.*

# Destruction des nids sur le domaine privé

- **Destruction des nids primaires** : au début du printemps (de février à fin mai)
  - Situés à l'abri des intempéries, souvent à basse altitude près des habitations, dans une grange, un tas de bois, une cabane.
  - Taille maximum : un petit melon
  - Action à effectuer la nuit
  - Avant toute action prévenir le référent, une bombe insecticide spécial frelons et guêpes suffit. Par mesure de sécurité se vêtir d'une combinaison d'apiculteur.
  
- **Destruction des nids secondaires** : dès le mois de juin jusque fin novembre
  - Souvent perchés très haut à la cime d'un arbre (hauteur supérieure à 30 mètres)
  - Prévenir le référent communal pour identification de l'espèce
  - **Ne jamais intervenir soit même.** C'est une affaire de professionnels.

*Toute intervention entreprise à la seule initiative du propriétaire du nid interdit toutes subventions de la part du département et de Pontivy Communauté. Le coût sera entièrement à la charge du propriétaire.*

  - Après validation du projet par la mairie, l'intervention sera réalisée par une entreprise agréée.

- **Destruction des nids domaine public**

- la municipalité fait appel aux moyens collectifs (pompiers).
- Les interventions sont gratuites.



## Rôle du référent communal

- ❖ C'est votre seul interlocuteur, avec la maire, concernant les questions relatives au frelon asiatique.
- ❖ Identifier l'espèce et estimer la hauteur du nid
- ❖ Mettre en concurrence les entreprises agréés de désinsectiseur parmi une liste proposée par la FDGDON
- ❖ Faire valider l'intervention par la mairie
- ❖ Vérifier la destruction complète du nid
- ❖ Transmettre les éléments de l'intervention qui donnent droit aux subventions au Conseil Général et à Pontivy Communauté.
- ❖ Comptabiliser les prises par piégeage et les destructions des nids primaires.

# Financement

Le Conseil Général subventionne à 50 % le coût de l'intervention, plafonnée en fonction de la hauteur, selon les modalités suivantes :

- Moins de 8 mètres : 110 €
- De 8 à 20 mètres : 140 €
- Plus de 20 mètres : 200 €
- Plus de 15 mètres avec nacelle : 400 €

Les 50 % restant sont à la charge de Pontivy Communauté.

La mairie, dans un premier temps avancera le coût lié à la destruction, puis touchera annuellement les subventions du Conseil Général et de Pontivy Communauté.

